

# RÉUNION ACE CEE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2017

## À L'HÔTEL BEST WESTERN L'ORÉE

Jack Chopin-Ferrier remercie de leur présence les participants, et en particulier Monsieur Abdel-Kader Guerza, nouveau Sous-Préfet de Palaiseau. Il remercie également le nouveau directeur de l'hôtel Best Western L'orée d'accueillir l'ACE CEE gratuitement, comme à l'accoutumée.

### • Deux jeunes sont présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale

- Nicolas Bignon (niveau CAP Horticulture) recherche un emploi dans la vente de fleurs ;
- Minrick Ronald Deflour (Bac pro Hygiène Propreté Stérilisation) recherche un poste d'agent de service hospitalier ou d'agent de stérilisation.

### • Les brèves de Pôle Emploi

Céline Michelet, Directrice du Pôle Emploi de Longjumeau, fait part du bilan 2017 sur les entreprises et demandeurs d'emploi de l'Essonne établi par la Direction territoriale de Pôle emploi.

Ce bilan confirme qu'il existe en Essonne des territoires avec un réel potentiel de développement : Paris-Saclay, Orly et les projets de reconversion, notamment sur la base aérienne de Brétigny. De nombreuses entreprises sont venues s'installer courant 2017, générant beaucoup d'emplois. + 17 % de créations de petites entreprises et -16 % de créations d'entreprises de plus de 500 salariés. Augmentation de 6 points des retours à l'emploi (soit 35 400) entre janvier et juin 2017 par rapport à la même période en 2016. Hausse de l'intérim, avec + 15 % d'offres sur un an.

Le nombre d'offres d'emploi de Pôle emploi a augmenté de 22 % au premier semestre 2017, 71 % de ces offres provenant des petites entreprises. 75 % de ces offres concernent de l'emploi durable. 70 % des entreprises ayant eu recours à Pôle Emploi déclarent en être satisfaites. Pôle Emploi a effectué 780 recrutements par simulation et les entreprises ont accepté d'intégrer des candidats par le biais de 675 mesures d'adaptation au poste.

Le taux de chômage en Essonne sur le deuxième trimestre 2017 s'élève à 7,3 %, contre 8 % au niveau régional. Il varie de manière importante selon les territoires, avec 6 % sur Saclay, 10 % à Orly et 8,4 % à Évry. Baisse assez significative de l'inscription des jeunes de moins de 25 ans, notamment pour les personnes n'ayant pas le bac (-3 %), mais moins importante qu'au niveau national. Baisse également de 3 % de l'inscription des cadres. Certains recrutements sont toujours problématiques : gros œuvre, sécurité, magasinage. Pour les seniors (50 ans et plus), augmentation des inscriptions de presque 6 % en un an et augmentation du chômage de longue durée, particulièrement sur Palaiseau.

Conjointement avec des travailleurs sociaux, Pôle Emploi a accompagné 1080 personnes bénéficiaires de minima sociaux, dont 44 sont sortis de l'accompagnement parce qu'ils avaient retrouvé un emploi.

### • Intervention d'Abdel-Kader Guerza, Sous-Préfet de Palaiseau

Abdel-Kader Guerza rappelle son parcours, du secteur hospitalier au corps préfectoral, qui l'amène aujourd'hui à ce poste de Sous-Préfet de Palaiseau, le plus important arrondissement de France avec 600 000 habitants. Son constat sur ce territoire au bout d'un mois de fonction est le suivant : une effervescence de projets, mais aussi des temps de réflexion, auquel il a participé, comme la réflexion sur l'Essonne 2040, initiée par le Président du conseil départemental François Durovray, ou encore celle sur l'adaptation des structures à l'emploi et aux besoins de la population, et enfin la projection du devenir du Plateau de Saclay en matière de transports, d'attrait pour les entreprises, etc. Abdel-Kader Guerza se tient à la disposition des chefs d'entreprise et souhaite apporter au territoire le service qu'il mérite.

### • **Présentation de l'équipage essonnien du Trophée Roses des Sables 2018**

Le Trophée Roses des Sables 2018 (<http://www.dailymotion.com/video/x55o1rp>) aura lieu du 10 au 21 octobre 2018. L'équipage essonnien, qui porte le numéro 27, est composé de Françoise Sellier et Mélanie Lullo, salariées de l'EPA Paris-Saclay.

La décision de participer à ce rallye raid solidaire sur les pistes marocaines est née d'un rêve, celui de Mélanie, rêve devenu évidence lorsque Mélanie a appris qu'elle était atteinte d'une sclérose en plaques, et d'une amitié, celle de Mélanie et de Françoise. Pour tout savoir : <http://www.media-paris-saclay.fr/non-ma-coloc-ne-vaincra-pas-mon-reve-rencontre-avec-melanie-et-francoise/>

Mélanie et Françoise recherchent les financements qui leur permettront de mener à bien leur projet. Dons par chèque à l'ordre de l'Association FraMel Go (10, rue Jean Raynal – 91390 Morsang-sur-Orge). Adresse mail de Mélanie et Françoise : [association.framelgo@gmail.com](mailto:association.framelgo@gmail.com)

### • **Emplois et Territoires : analyse de la situation en Essonne**

Richard Messina, Président du CESEé, indique que le Président du conseil départemental, François Durovray, souhaite une réflexion la plus transversale possible concernant la manière de favoriser l'identité territoriale au niveau de l'Essonne face à des logiques territoriales fortes, comme celles mises en œuvre par la loi NOTRe. En effet, du fait de cette dernière, les territoires vont se développer de façon différente, et dans cette compétition territoriale voulue par le législateur, le département a le devoir de mener une réflexion sur les solidarités territoriales à mettre en place dans le futur.

Dans ce cadre, la question est la suivante : comment créer des emplois en Essonne pour les Essonnien ?

Le CESEé constate une forte disparité territoriale de l'indice de concentration de l'emploi (ICE : nombre d'emplois existant sur un territoire par rapport au nombre d'actifs occupés, hors chômeurs, qui résident sur ce territoire). En clair, il y a moins d'emplois disponibles en Essonne que de personnes qui en recherchent, avec 0,8 emploi par actif. Les Essonnien sont donc obligés d'aller travailler à l'extérieur du département. Le même constat peut être fait en Grande Couronne, alors que pour la Métropole du Grand Paris (MGP), c'est l'inverse. Au niveau de l'Essonne, 58 % des emplois se situent dans 10 pôles d'activité, et 44 % sont concentrés à Évry et Massy/Les Ulis.

En termes de répartition des actifs résidents et des emplois en Essonne, on trouve plus d'ouvriers et de professions intermédiaires et moins de cadres. Les entreprises proposent moins de postes de cadres en Essonne qu'elles n'en proposent dans la MGP et il y a moins de cadres en Essonne que dans la MGP, avec 23 % au lieu de 34 %, soit un tiers de moins. Or, si toutes les CSP sont nécessaires, les cadres sont source de développement économique compte tenu de leurs revenus plus élevés.

On constate une grande disparité de l'ICE selon les territoires. En effet, dans les communautés d'agglomération Paris-Saclay et Grand Paris Sud, l'ICE est respectivement de 1.09 et 0.95 : il y a autant d'emplois que d'actifs résidents, et l'offre d'emploi en cadres y est largement excédentaire (respectivement ICE de 1,10 et 1,21). 70 % des emplois de cadres sont localisés dans ces deux grands territoires, mais les lieux de résidence des cadres sont plus dispersés et situés principalement dans la moitié nord de l'Essonne.

Même dans les grands pôles d'emploi, l'ICE moyen en Essonne est particulièrement faible dans les secteurs du transport et de l'entreposage, de l'information-communication et des activités financières et d'assurance, avec respectivement 0,66, 0,49 et 0,50.

En conclusion, l'ICE est en moyenne un tiers plus faible en Essonne que dans la MGP, avec un déficit prononcé pour les professions intermédiaires, les employés et les cadres. L'ICE en Essonne est supérieur à 1 chez les cadres dans les grands pôles d'emplois que sont Paris-Saclay et Grand Paris Sud. Il est plus faible dans certains secteurs que dans d'autres.

Les personnes qui habitent en Essonne y travaillent-elles ou sortent-elles du département pour aller travailler ?

Pour déterminer s'il y a adéquation entre le lieu de résidence et le lieu d'emploi en Essonne, deux approches sont possibles. Tout d'abord, si l'on examine la destination des actifs essonniers vers l'emploi, on constate que 57 % seulement d'entre eux restent en Essonne, ce qui est cohérent avec l'ICE inférieur à 1 relevé plus haut. Un peu plus du tiers va dans la MGP (35,2 %) et un peu va vers la Grande Couronne (6,7 %). Ensuite, en termes d'origine des actifs occupant un emploi en Essonne, 72,4 % viennent de l'Essonne, ce qui signifie que les Essonniers préfèrent travailler en Essonne lorsqu'il y a des emplois, constat qui semble de bon sens. Une part vient de la MGP (13,4 %) et de la Grande Couronne (9,8 %). Ainsi, d'une manière simple, on pourrait affirmer que si l'on veut favoriser l'inclusion territoriale, il faut favoriser la création d'emplois dans le département. Mais c'est évidemment plus complexe dans la réalité.

Sur les territoires où il y a plus d'emplois cadres que d'actifs (Paris-Saclay et Grand Paris Sud), l'adéquation entre le territoire et l'emploi est la moins forte : moins de 50 % des emplois cadres sont occupés par des Essonniers. Au niveau du département dans sa globalité, 55 % des emplois cadres seulement sont occupés par des Essonniers, alors que ce pourcentage est de près de 85 % pour les employés. Une des conséquences de cette situation est que c'est chez les cadres que la mobilité professionnelle (notamment vers la MGP) est la plus grande. Or un cadre qui habite dans la MGP et travaille en Essonne dépensera l'essentiel de ses revenus autour de la MGP et non en Essonne. D'un point de vue économique, il y a enrichissement d'un territoire aux dépens de l'autre.

En conclusion, l'adéquation emploi/résidence en Essonne est limitée par l'offre d'emploi et par l'inadéquation entre l'offre d'emploi proposée par les entreprises (notamment chez les cadres) et la demande des actifs qui résident en Essonne. Elle est proche de 75 % dans la plupart des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), sauf Paris-Saclay et Grand Paris Sud, où elle est beaucoup plus faible (55 à 65 %). Elle est la plus importante chez les employés (près de 85 %) et la plus faible chez les cadres (55 %), notamment dans les grands pôles d'emplois où elle est inférieure à 50 %, alors que l'ICE est supérieur à 1.

Une des façons d'aborder la dynamique de la métropolisation de l'Essonne est d'identifier les Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM), c'est-à-dire les fonctions généralement localisées dans les grandes aires urbaines – donc métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Or les emplois de CFM progressent beaucoup moins vite en Essonne que dans la MGP. Cette perte de vitesse de la croissance des emplois de CFM en Essonne (malgré une augmentation continue de leur nombre depuis 1999) par rapport à la MGP limite la capacité des cadres essonniers à trouver un emploi en Essonne. Cette tendance, associée à la propension des cadres qui résident en Essonne à aller travailler dans la MGP, amène les cadres résidant en Essonne à aller s'installer dans la MGP (et donc à amoindrir l'accroissement de « richesse » du département).

Sous l'impulsion du législateur, la région Île-de-France a pensé la façon dont le développement économique, en lien avec la formation et l'emploi, devait se passer. Elle a ainsi considéré que dans des pôles, correspondant à des agglomérats basés sur les EPCI, mais dépassant le cadre strict du département, devaient se mettre en œuvre des cohérences en termes de parcours de formation, d'emplois et de développement économique. En Essonne, trois pôles sont identifiés : Versailles-Saclay, Porte Sud du Grand Paris et Sud 91 (voir carte p. 19 du document joint au présent compte-rendu). Cette réflexion fragilise d'une certaine manière la dimension départementale et ajoute ainsi un élément complémentaire au questionnement de l'utilité du département, en tout cas pour certains départements qui sont sous perfusion, ce qui n'est pas le cas de l'Essonne.

Le CESE a ainsi identifié les enjeux pour favoriser l'inclusion territoriale de l'emploi en Essonne :

- Quel est le rôle du Conseil départemental dans le cadre de la loi NOTRe pour favoriser le développement économique et donc l'inclusion territoriale de l'emploi en Essonne ?
- Comment le Conseil départemental peut-il attirer durablement plus de cadres en Essonne, afin d'assurer de meilleures retombées socio-économiques et tendre vers un équilibre socioprofessionnel plus proche de la MGP ?

- Comment faire en sorte que l'Essonne bénéficie plus des retombées économiques liées à son fort potentiel de formation/recherche et à la dynamique de développement de la MGP ? Par exemple, de nombreuses start-up démarrent en Essonne, sont financées par les Essonnais, puis s'en vont ailleurs. Des volontés politiques sont donc à construire pour favoriser les parcours territoriaux.

- Entre le développement de filières spécifiques d'activités économiques territorialisées, adossées à des pôles de recherche/développement qui rayonnent à l'échelon régional (clusters) et celui d'un tissu économique souple et diversifié d'entreprises innovantes, quel modèle économique l'Essonne doit-elle privilégier pour préserver son identité demain ?

Le CESE a élaboré quatre grandes préconisations, qui figurent dans le document joint.

#### Remarques et questions de la salle :

Remarque : La zone du Bois de l'Épine à Ris-Orangis est sinistrée (encombrants, carcasses de voitures et de camions, bidonvilles, caravanes) et doit être réhabilitée : les entreprises n'ont pas envie de s'y installer et en partent.

Question 1 : Il n'a pas été tenu compte des voies de circulation dans la définition des communautés d'agglomération ou des pôles, ce qui est dommage, car ces voies font défaut.

Réponse : Pour la réponse à cette question des transports, en tout cas pour le territoire du Plateau de Saclay, on peut se référer à l'article du Parisien du 28/11/2017 qui fait état du communiqué de presse des députés Amélie de Montchalin, Marie-Pierre Rixain, Jean-Noël Barrot et Cédric Villani.

Question 2 : Aujourd'hui, on voit de nouvelles formes de travail, comme le home office. N'est-ce pas justement une solution à développer en Essonne pour résoudre les problématiques évoquées ?

Réponse : C'est évidemment une des solutions. Le conseil départemental travaille beaucoup sur ce genre de solutions (home office, co-working), mais l'Essonne n'est pas très en avance par rapport à d'autres départements.

Remarque : Il faut rappeler que les start-up créées en Essonne partent sur Paris en grande partie pour des raisons financières, parce qu'elles peuvent s'installer sur de grandes plateformes sans payer de loyer pendant un à deux ans. Par ailleurs, un travail est mené en ce moment sur deux éléments très concrets. Tout d'abord, une convention va être signée entre Essonne Développement et deux universités (Paris-Sud et Évry) pour faire connaître aux étudiants en master et aux doctorants les différentes filières et les responsables des filières au niveau de l'entrepreneuriat essonnien et leur faire connaître l'habitat et le département afin qu'ils aient tendance à s'installer en Essonne. Ensuite, une manifestation est prévue en mars avec l'ensemble des entreprises et les universités pour que les doctorants puissent connaître les entreprises susceptibles de les accueillir dans le cadre des CIFRE et que celles-ci sachent ce que font les laboratoires universitaires et aillent rechercher dans ce vivier leurs futurs salariés.

Réponse : Une des solutions est l'implication des entreprises dans la formation. L'apprentissage, qui est d'ailleurs dans le cadre de l'enseignement supérieur un formidable levier d'excellence individuelle, est le lieu de convergence territorial de l'emploi et de la formation des jeunes. L'attractivité de Paris-Saclay est une chance si l'on met en place des logiques de développement territorial. Ce qui vient d'être dit est donc important : comment construire dans un territoire une gestion prévisionnelle de compétences et des emplois ? L'enjeu est de mettre l'entreprise au cœur du processus de décision.

#### • Prochain petit-déjeuner de l'ACE CEE :

- vendredi 12 janvier 2018 au Rugby Club de Massy, suivi de la traditionnelle omelette géante.

